



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**



1^{er} août 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle dûment convoquée par la secrétaire-trésorière et tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le premier août deux-mille-douze (1^{er} août 2012) à seize heures (16 h 00) à laquelle sont présents et forment quorum :

MM. Le conseiller Claude Labonté
Le conseiller Michel Lefebvre
Le conseiller Claude Nantel

Est absents :
MME La conseillère Nadia Masse
MM. Le conseiller Patrice Charette
Le conseiller Robert Bergeron

Sous la présidence du maire, M. Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 30 juillet 2012.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 16 h.

4. RÉS. 239.08.2012 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 1^{ER} AOÛT 2012 À 16 H

- 1. Prière / Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Règlements**
 - 5.1 Adoption du règlement numéro 2012-222 décrétant l'acquisition d'un camion dix roues ainsi que des équipements de déneigement et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts;
- 6. Période de questions et réponses**
- 7. Levée de la séance**

Adoptée



5.1 **RÉS. 240.08.2012** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-222 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION DIX ROUES AINSI QUE DES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Patrice Charette lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 juillet 2012;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu ledit règlement dans les délais requis, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 2012-222 décrétant l'acquisition d'un camion dix roues ainsi que des équipements de déneigement et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Que le règlement numéro 2012-222 fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.

Adoptée

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

7. **RÉS. 241.08.2012** **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 16 h 10.

Adoptée

(signature)
Gilbert Brassard
Maire

(signature)
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(signature)
Gilbert Brassard
Maire